

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-040 du 17 février 2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept février à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – M. LACMENT – A.M. BARBIER – D. TABARY – Ch. LECTEZ

MM. J. MAHIEU – X. DUQUESNE – Y. MARECHAL – B. SEGERS – M. BECQUES – G. BOURY – J. M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – J. LAUDE – J.N. MENAGE – G. DUE – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUE – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUE
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS
M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THUILLET
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY
M. D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par Mme A. GILLION
Mme Ch. LECTEZ, absente et excusée, a été suppléée par M. M. LALISSE
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART

Objet : **Politique d'innovation numérique territoriale de la Région Nord – Pas-de-Calais
Candidature de la Communauté de Communes au dispositif « Veilleur
Thématique »**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'appel à projets lancé par la Région Nord – Pas-de-Calais dans le cadre de la Politique d'Innovation Numérique Territoriale Régionale.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de reconnaître la candidature de la Communauté de Communes au dispositif « Veilleur Thématique » et de s'inscrire dans cette politique en tant que Veilleur Thématique sur le Numérique en Milieu Rural.

Ce rôle de Veilleur Thématique permettra de capitaliser toutes les expériences touchant l'économie, l'éducation, la santé, la formation et les usages du numérique en général.

Ce rôle nous permettra de développer, de valoriser et de partager l'expertise avec une dizaine d'animateurs de la région sur les différents usages du numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le rôle de la collectivité en tant que Veilleur Thématique,
- de présenter auprès de l'Association du Pays d'Artois et de la Région la candidature de la collectivité en tant que Veilleur Thématique pour la veille numérique et ruralité et d'identifier Monsieur BURGEAT pour assurer ce rôle de Veilleur Thématique au titre de cette politique.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 février 2014 et transmission en Préfecture le 17 février 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 février 2014 et transmission
en Préfecture le 17 février 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

